

Reims, le 6 avril 2020

La section SNESUP-FSU de l'URCA

à

M. le président de l'URCA

Objet : Questions au président de l'Université de Reims Champagne-Ardenne dans le cadre de la pandémie du COVID-19

M. le président,

La situation inédite dans laquelle nous nous trouvons entraîne de vives inquiétudes au sein de la communauté universitaire depuis la fermeture de l'établissement. L'absence d'orientations claires en provenance de la présidence donne libre cours non seulement à de nombreuses spéculations quant à l'organisation de la continuité pédagogique et au fonctionnement des instances mais favorise également dans certaines composantes le recours à des pratiques de contrôle du travail des agents et d'injonctions contradictoires et anxiogènes auxquelles il semble bon de mettre un terme.

À l'image de ce qui a été fait dans d'autres universités et afin de rassurer la communauté universitaire, la section SNESUP-FSU de l'URCA, sollicitée par de nombreux collègues perdus et inquiets, vous prie, M. le président, de clarifier les points suivants :

### **Concernant la continuité pédagogique :**

Malgré les efforts conséquents fournis par la direction du numérique, et le SUN en particulier, et en dépit de l'importante entraide qui s'organise entre collègues pour faciliter la continuité pédagogique, de nombreuses questions demeurent :

#### S'agissant des étudiants :

- Comment l'université compte-t-elle tenir compte des situations diverses et très tendues de nombreux étudiants (extrême précarité, isolement, non-accès à du matériel informatique adapté, mobilisation dans le cadre de la lutte contre le virus – soutien au corps soignant, soutien aux personnes fragiles et isolées, pompiers volontaires, caissiers et manutentionnaires dans la grande distribution...) ?
- Sait-on quelle proportion des étudiants de l'URCA est réellement en situation de suivre les enseignements à distance ?
- Quelles adaptations des examens (continus et terminaux, mémoires, rapports) vont être mis en place, sachant que de nombreux étudiants ne seront pas en mesure d'y participer en distanciel (cf. situations énumérées supra) ?

- Quelles adaptations sont prévues pour les étudiants qui sont dans l'impossibilité de réaliser ou de terminer leur stage en télétravail ?

En ce qui concerne les enseignants :

- Certaines directions de composantes ou de départements imposent aux personnels enseignants une certaine vision de la continuité pédagogique (obligation d'utiliser certains outils, de mettre en ligne la version intégrale des cours, de réaliser des visios aux heures initialement prévues dans l'emploi du temps...). Pouvez-vous réaffirmer aux collègues qu'ils disposent d'une liberté pédagogique totale, même dans le cadre du plan de continuité des activités, et qu'à ce titre ils n'ont pas à suivre les injonctions de leurs directions ?
- Certains collègues ne disposent pas de matériel informatique fourni par l'université. Pouvez-vous notifier aux collègues qu'ils doivent remplir leurs missions dans la limite des moyens fournis par leur employeur, et qu'en conséquence, s'ils ne disposent pas d'un ordinateur fourni par l'URCA, ils ne peuvent accomplir de travail nécessitant un tel matériel ?
- En cette période d'hyperconnexion, où le rapport au temps peut se troubler, pouvez-vous réaffirmer le droit à la déconnexion pour tous les agents ?

### **Concernant la rémunération des agents :**

Alors que les personnels sont inquiets pour leur santé et celle de leurs proches, de nombreuses interrogations subsistent quant au maintien de leurs rémunérations. Sur ce sujet, il convient de clarifier la situation au plus vite.

- Pouvez-vous confirmer que l'ensemble du service des collègues, prévu avant la fermeture de l'établissement, donnera bien lieu à rémunération, y compris les heures complémentaires, HRS et PRP ?
- Certaines directions de composante conditionnent la rémunération des heures réalisées par le contrôle de l'activité pédagogique, là encore en contradiction avec le principe de liberté pédagogique. Pouvez-vous rassurer les collègues en leur affirmant qu'ils seront bien rémunérés, sans considération des dispositifs de contrôle intrusifs et attentatoires à la liberté pédagogique mis en place par les composantes ? Autrement dit que les cours annulés pendant la fermeture sont réputés accomplis et entrent donc dans le service réalisé des collègues ?
- Pouvez-vous confirmer que les titulaires, contractuels et vacataires bénéficieront du même traitement en matière de maintien de leur rémunération ?

### **Concernant les contrats à durée déterminée :**

- Pour les doctorants ayant dû interrompre brutalement leurs travaux de recherche, vous engagez-vous à prolonger leurs contrats doctoraux afin de tenir compte de cette interruption ?
- D'une manière plus générale, confirmez-vous la reconduction des contrats à durée déterminée ayant pris fin pendant la fermeture administrative et le maintien des contrats qui doivent débiter sur la même période ?

## Concernant le fonctionnement des instances :

De nombreux collègues s'inquiètent également des conditions dans lesquelles les différentes commissions, conseils de composante et conseils centraux vont se tenir en raison de la fermeture de notre établissement. En particulier :

- Les comités de sélection pour les postes de MCU et PU mis aux concours sont-ils maintenus ? Dans quelles conditions ?
- Les différentes réunions permettant la construction de la campagne d'emplois et la répartition des allocations de recherche vont-elles se tenir ? Dans quelles conditions ?
- Les conseils centraux, notamment le conseil académique qui statue sur les demandes d'évolution de carrière des collègues (avancement de grade, reclassement, PEDR, détachement...), vont-ils se réunir durant la fermeture de l'établissement ? Dans quelles conditions ?

S'agissant de l'ensemble de ces instances, garantes de la démocratie universitaire à laquelle nous sommes tous attachés, comment allez-vous garantir la qualité des échanges si celles-ci doivent se tenir à distance ?

\*       \*  
\*       \*       \*

Si la pandémie de Covid-19 exige des mesures économiques et sociales exceptionnelles, à l'instar de ces mesures de confinement que nous nous devons de respecter, il n'est pas tolérable que l'injonction à la « continuité des activités » qui nous est faite soit à ce point déconnectée de la réalité et des priorités que les étudiants et personnels de l'URCA vivent quotidiennement. Il est impératif et urgent que les questions que nous vous posons, M. le président, trouvent des réponses claires et précises, dans le respect des statuts des agents de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il est désormais temps que les collègues retrouvent un peu de sérénité dans l'exercice de leur activité professionnelle, dans la période tendue et anxiogène que nous vivons actuellement et qui semble devoir se prolonger.

Nous vous prions de recevoir, M. le président, nos respectueuses salutations.

Pour la section SNESUP-FSU de l'URCA  
Samia Benallah, David Carton, Christelle Declercq  
Co-secrétaires de section